

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement d'ÉVREUX  
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

## Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

**02 mars 2020**

Date d'affichage :

**02 mars 2020**

Date de réunion :

**09 mars 2021**

De la commune de Jouy sur Eure  
Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 09 mars 2021

Le Maire empêché, l'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Olivier JOLY.

Le conseil municipal de cette commune se réunit au nombre prescrit par la loi, et selon l'article L.2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de la commune de Jouy-sur-Eure

**Etaient présents :**

Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

**Absents excusés :**

Philippe ALLAIN -

**Procurations :**

Philippe ALLAIN donne procuration à Olivier JOLY

**Objet : Aide financière – Voyages scolaires des collèges et des lycées**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Considérant que les voyages scolaires sont un élément important dans la scolarité d'un collégien ou d'un lycéen,

Monsieur le 1er Adjoint rappelle au Conseil Municipal que la délibération 2018/DELCOM00018 du 18 août 2018, applicable jusqu'à la fin du mandat du précédent Conseil Municipal, octroyait une participation de 30 % du prix du voyage quel que soit le nombre de sortie dans l'année scolaire. Cette participation ne pouvant être supérieur à 90,00 € pour l'ensemble des sorties dans une même année scolaire.

Monsieur le 1er Adjoint demande au Conseil Municipal d'accorder une participation financière pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens domiciliés à Jouy-sur-Eure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/03/2021

Notification 12/03/2021

Monsieur le 1er Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer

Après délibération, le Conseil Municipal à unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte d'accorder une aide financière aux collégiens et lycéens domiciliés à Jouy-sur-Eure qui participent à des voyages scolaires.
- Fixe la participation à 30 % du prix du voyage quel que soit le nombre de sortie dans l'année scolaire mais demande que cette aide communale soit plafonnée à 90 euros pour l'ensemble des voyages effectués dans une année scolaire.
- Précise que les familles des collégiens et lycéens devront présenter un justificatif de participation effective délivré par l'établissement scolaire ainsi que la preuve de paiement intégral du voyage.
- Signifie que cette délibération sera valable pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal.
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN 	Pierre BAILHACHE 	Pierre BERGER 	Joël BUCAILLE 	Alexandra DASSAS 
Annick DELARUE 	Chantal DUCHANGE 	Annie LÉZÉQUEL 	Olivier JOLY 	Serge LAMBOY 
Hélène MOINET 	Stéphane PETROZ 	Ludovic ROBERT 	Chantal SAGALA 	Caroline VALLOIS 

Maire

Philippe ALLAIN

Pour le Maire empêché  
le 1er adjoint

O. JOLY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2021

Notification : 12/03/2021